

**Un vitrier est exposé à de nombreux risques qui peuvent être à l'origine de maladies professionnelles ou de sérieux accidents du travail lors de la pose ou du remplacement des vitres dans des bâtiments : coupures graves causées par le verre ou par les outils tranchants utilisés, chutes de hauteur lors de la pose de vitrages, exposition chimique aux solvants des mastics et adhésifs, lésions aiguës de l'appareil locomoteur causées par la manipulation de lourdes plaques de verre ou par de mauvaises postures de travail, travail à l'extérieur...**



### L'essentiel

#### La prévention des risques professionnels des vitriers

Un vitrier est exposé à de nombreux risques qui peuvent être à l'origine de maladies professionnelles ou de sérieux accidents du travail lors de la pose ou du remplacement des vitres dans des bâtiments : coupures graves causées par le verre ou par les outils tranchants utilisés, chutes de hauteur lors de la pose de vitrages, exposition chimique aux solvants des mastics et adhésifs, lésions aiguës de l'appareil locomoteur causées par la manipulation de lourdes plaques de verre ou par de mauvaises postures de travail, travail à l'extérieur...

Aussi, la charge physique, le travail en hauteur, l'exposition aux intempéries et l'utilisation d'un matériau coupant et de produits chimiques dans le métier de vitrier rendent nécessaire l'adoption de strictes mesures de prévention des risques engendrés par cette profession : aides à la manutention et au levage, techniques sécuritaires de travail en hauteur, équipement de protection individuelle approprié, ...

La prévention des risques du métier de vitrier passe aussi par une réflexion en amont sur l'organisation du chantier et sur son installation, le respect des normes de sécurité et des bonnes pratiques et gestes professionnels assurés par une formation continue à la sécurité du travail.

#### Les principaux risques des vitriers

- Risques liés aux postures et manutentions

Les postures de travail contraignantes (torsions, position accroupie, bras en l'air, travail en position debout pendant de longues périodes ...), les manutentions fréquentes de plaques de verre lourdes (notamment les doubles vitrages) et peu maniables lors des chargements et livraisons ..., entraînent des troubles musculo-squelettiques très fréquents à l'origine de nombreux accidents du travail.

Des aides à la manutention indisponibles ou insuffisantes contribuent largement à la pénibilité physique et à la survenue de lésions articulaires et de lombalgies d'effort.

Les lésions de la colonne vertébrale, les douleurs des poignets, des épaules, etc., sont particulièrement fréquents chez les vitriers.

- 

- Risques liés au travail du verre

Le transport, la découpe et le perçage du verre entraîne des risques physiques de coupures et de lacérations graves aux mains ou aux pieds causées par les bords tranchants des panneaux vitrés ou des lésions des yeux provoquées par des éclats de verre. De même, des blessures, avec une surinfection potentielle de la plaie, peuvent être occasionnées par les outils à main et ou électroportatifs utilisés (ciseaux, couteaux, ...), avec, de plus, le risque de chocs électriques lors de l'utilisation d'appareils électromécaniques défectueux ou d'installations électriques temporaires précaires, avec des câbles, des prises endommagés.

- 

- Risques liés au travail en hauteur

Les travaux en hauteur, sur échelles ou échafaudages, sont inhérents au métier de vitrier, de même que l'utilisation de plateformes sur tréteaux, d'escabeaux, avec des risques de chute, risque accru par le poids des matériaux manutentionnés et la posture de travail adoptée, à l'amarrage et horizontalité défectueux.

Dans les travaux de vitrerie, les chutes de hauteur lors de la pose de vitrages ou de panneaux de verre sur des fenêtres, des murs, des plafonds, représentent une part importante des accidents graves.

Elles sont provoqués par :

- des échafaudages inadaptés, mal stabilisés,
- des plateformes surchargées et encombrées,
- l'absence d'accès sécurisés,
- la mauvaise utilisation des échelles mal entretenues, mal placées et/ou mal fixées, entraînant leur glissement ou renversement,
- l'action de sauter à terre pour descendre,
- le travail sur des toits fragiles lors de la pose de lucarnes, ...

- 

- Risques liés au travail en extérieur

Le travail en extérieur conduit les vitriers à être exposés aux ultraviolets (UV), aux intempéries, au froid ou à la chaleur, et à l'humidité. Ces conditions climatiques variables (gel, chaleur, pluie, vent) accentuent les risques liés aux postures de travail contraignantes et ne permettent pas de travailler en toute sécurité.

L'exposition fréquente aux UV, peut être responsable de cancers de la peau, d'ophtalmies (brûlure de la cornée) particulièrement en altitude, et, en tout cas, d'érythème solaire (coup de soleil).

Les problèmes de santé dus à la chaleur et à l'action prolongée du rayonnement solaire sur la tête (effets de l'insolation, de la déshydratation...) génèrent des risques de malaise général, de crampes musculaires.

Indirectement, le travail par fortes chaleurs augmente aussi les risques d'accidents du travail par la fatigue, la sudation, la diminution de la vigilance.

Pour des travaux en extérieur, le risque lié au froid est accru par une exposition au vent (refroidissement éolien) et à l'humidité. Le refroidissement des parties du corps peut provoquer des engelures. Comme pour la chaleur, le froid entraîne des risques indirects, favorisés par la diminution de la dextérité due au refroidissement des extrémités, à la diminution des performances musculaires et à l'incapacité à effectuer des mouvements fins. La vigilance mentale est également réduite en raison de l'inconfort causé par le froid.

- 

- Risques liés aux produits chimiques

La fixation des panneaux à l'aide de pointes avec des joints de mastic à vitrage, l'utilisation de produits d'étanchéité, de calfeutrage et de scellement, d'adhésifs, de solvants (par exemple, lors de l'enlèvement de pièces de verre des châssis) ou de produits de nettoyage, exposent le vitrier à des affections cutanées : la dermatite de contact, souvent aggravée par des frictions mécaniques répétées (nettoyage), se traduit par des lésions plus ou moins importantes telles des rougeurs, des démangeaisons (prurit), des fissures, des desquamations. Une dermatite d'irritation, due à des contacts excessifs avec ces produits irritants, peut créer une prédisposition à un eczéma.

Certains de ces produits sont classés comme Cancérogènes, Mutagènes ou Reprotoxiques possibles (CMR catégorie 3).

L'utilisation de solvants peut provoquer des intoxications par les émissions de vapeurs : ces composés organiques volatils (COV) ont des effets néfastes sur la santé (irritations des yeux, des muqueuses des voies respiratoires, céphalées, nausées...) en cas d'utilisation prolongée en milieu confiné, mais c'est rarement le cas dans le métier de vitrier.

- 

- Autres Risques

Les chantiers où travaillent les vitriers présentent d'autres risques moins spécifiques : les déplacements fréquents sur un sol inégal, encombré, mal éclairé, et/ou glissant, induisent de nombreux risques physiques de plaies, fractures et entorses dues aux chutes de plain-pied, traumatismes crâniens et écrasements des membres en raison de la chute d'objets ou de matériaux des échafaudages ou des étages supérieurs, corps étrangers dans les yeux ...

### **Les mesures de prévention des risques des vitriers**

Les moyens de prévention à mettre en œuvre pour pallier les risques professionnels des vitriers résident d'abord dans la prévention collective (organisation, installations, produits...) qui diminue fortement les expositions et la fréquence ces accidents, puis dans la prévention individuelle (équipements de protection) qui en diminue nettement la gravité, enfin dans la formation à la sécurité.

Les différents risques professionnels doivent faire l'objet d'une évaluation pour permettre la rédaction du Document Unique de Sécurité (Décret du 5 novembre 2001) en appréciant à la fois l'environnement matériel et technique (outils, machines, produits utilisés) et l'efficacité des moyens de protection existants et de leur utilisation selon les postes de travail.

De manière aussi à ce que les salariés puissent être informés à propos des produits dangereux utilisés, les Fiches de Données de Sécurité (F.D.S.) doivent être mises à disposition et la connaissance de leurs risques expliquée au travers de la compréhension de leur étiquetage.

- L'organisation du chantier

La première des mesures de prévention passe par une réflexion en amont sur l'organisation et l'installation du lieu de travail : implantation, circulation des hommes, des engins et des matériaux. La plupart des chutes de plain-pied et d'objets trouvent leur origine sur un chantier mal organisé et mal rangé.

Une bonne organisation du chantier permet aussi d'éviter des ports de charge et des mouvements répétés inutiles et d'avoir les matériaux à disposition et à la bonne hauteur, donc de réduire les risques physiques liés à la manutention et à la fatigue.

Enfin, il faut prévoir un périmètre de sécurité et un balisage autour de toutes les interventions pour éviter tout heurt avec d'autres travailleurs ou avec du public.

- 
- Les installations de travail en hauteur

Chaque fois que cela est possible, il est nécessaire de prévoir un maximum d'opérations au sol pour diminuer la charge de travail réalisé en hauteur. Sinon, il faut utiliser soit des élévateurs de personnel, soit des échafaudages.

Les échelles portables sont des outils exclusivement utilisés pour accéder à un niveau supérieur à défaut d'escalier ou d'échelle fixe ; c'est avant tout un moyen d'accès. Ce n'est qu'occasionnellement que les échelles portables, escabeaux et marchepieds peuvent être utilisées comme poste de travail, s'il s'agit de travaux de courte durée ne présentant pas de caractère répétitif ou risqué.

La prévention des chutes de hauteur est assurée en premier lieu par des accès sécurisés (passerelle, dispositif antichute) grâce à des garde-corps intégrés ou fixés de manière sûre, rigides et résistants. La circulation en hauteur doit s'effectuer en sécurité sans créer de risque de chute lors du passage entre un moyen d'accès et des plateformes, planchers ou passerelles. Les échafaudages doivent être montés et utilisés conformément aux dispositions prévues par le fabricant et maintenus dans cette configuration. Ceci concerne aussi les dispositions en matière de stabilisation de l'échafaudage. Les échafaudages sur taquets d'échelle sont interdits, les plates-formes sur tréteaux vivement déconseillées (manque de protection et risque de chavirement).

- 
- Les aides à la manutention

Les travaux de vitrerie comportent de nombreuses manutentions de charges lourdes qui entraînent des risques évidents de troubles musculo-squelettiques au niveau du dos et des articulations, qui peuvent être réduits par l'utilisation systématique de moyens qui limitent ou facilitent la manipulation manuelle des plaques de verre par l'utilisation de chariots roulants, de ventouses..., ou de manutention assistée : grues montées sur les camionnettes qui aident à monter et descendre les panneaux de verre, unité de levage pour le transport vertical à destination du dormant de la fenêtre, ... Le risque de coupures et de chutes est aussi réduit par l'utilisation de ces moyens de levage et de transport.

L'utilisation des accessoires de levage comportent aussi par eux-mêmes des risques : il convient de respecter les charges maximales qu'ils peuvent supporter, et de ne pas rester dans le rayon d'action des engins de levage pour éviter le risque d'accident en cas de mauvaise manœuvre avec heurt du personnel du chantier avec la charge en suspension.

- 
- Le choix et l'utilisation des produits

La suppression des produits toxiques ou leur substitution par d'autres qui le sont beaucoup moins, apparaissent comme des solutions prioritaires pour réduire les risques chimiques.

La limitation des polluants dans l'air d'un local consiste à assurer une concentration dans l'atmosphère de l'atelier la plus basse possible par une aération satisfaisante.

Par ailleurs, la connaissance des dangers des produits et des mesures de sécurité recommandées passe par la lecture de la Fiche de Données de Sécurité (FDS). Ce document renseigne sur la composition, les propriétés et surtout le mode d'utilisation. On y trouve également des données concernant les premiers soins, la toxicité et les précautions de manipulation.

- 
- La protection individuelle du vitrier

Les conditions de travail du vitrier font qu'il est impossible d'éliminer tous les risques par la mise en place des protections collectives précédentes.

Pour travailler en toute sécurité, le vitrier doit donc recourir impérativement aux équipements de protection individuelle suivants :

- Casque de chantier pour se protéger des chutes d'objets,
- Chaussures ou bottes de sécurité,
- Lunettes de protection pour couper et meuler le verre et anti UV,
- Gants de manutention anti-coupures
- Vêtements adaptés aux travaux du bâtiment et aux conditions climatiques,

- La formation à la sécurité

L'information et la formation des salariés sur les risques et les techniques sécuritaires est absolument nécessaire pour diminuer de façon pérenne le niveau de criticité du travail du vitrier :

- Formation à la sécurité des équipements (par exemple, les techniques sécuritaires de levage).
- Formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) : il s'agit d'apprendre les bonnes postures de travail, les positions articulaires adéquates, en appliquant les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort.
- Formation sur le travail en hauteur.
- Formation sur les dangers des produits utilisés et sur les moyens de se protéger (par exemple savoir lire attentivement l'étiquette du contenant des produits et connaître les symboles présents sur les récipients, utiliser les E.P.I adéquats).